
Franchise postale.

Numéro d'inventaire : 1979.37141.30

Auteur(s) : Jules Ferry

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1880

Description : 1 feuille imprimée.

Mesures : hauteur : 263 mm ; largeur : 209 mm

Mots-clés : Comptabilité d'établissements d'enseignement

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

2^e BUREAU.

OBJET.

—
Franchise postale.

Paris, le 17 juillet 1880.

MONSIEUR LE PRÉFET, je suis informé que certains instituteurs et autres fonctionnaires de mon Administration n'observent pas assez strictement les règlements sur la franchise postale et croient notamment pouvoir expédier sous contresing des livres ou imprimés de diverse nature.

Il convient de rappeler à ces fonctionnaires que le paragraphe 1^{er} de l'article 10 de l'ordonnance du 17 novembre 1844 exclut formellement de la franchise postale les publications de librairie ne concernant pas le service public et non achetées des fonds de l'État.

Toute infraction à cette ordonnance pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires, et le contrevenant serait passible d'une amende de 150 à 300 francs, conformément à la loi du 25 prairial an IX, sur le transport des lettres en fraude, dont les dispositions sont reproduites par l'article 6 du décret du 24 août 1851, ainsi conçu : « Il est interdit à tout fonctionnaire ou agent de l'Administration d'envoyer dans un paquet administratif, ou de contresigner « pour les affranchir, des lettres étrangères au service qui lui est confié. »

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien inviter les fonctionnaires de mon département à l'observation scrupuleuse de ces prescriptions, et leur rappeler les pénalités auxquelles ils s'exposeraient en négligeant de s'y conformer.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Signé : JULES FERRY.

Monsieur le Préfet du département d